

Collecte de films agricoles d'élevage

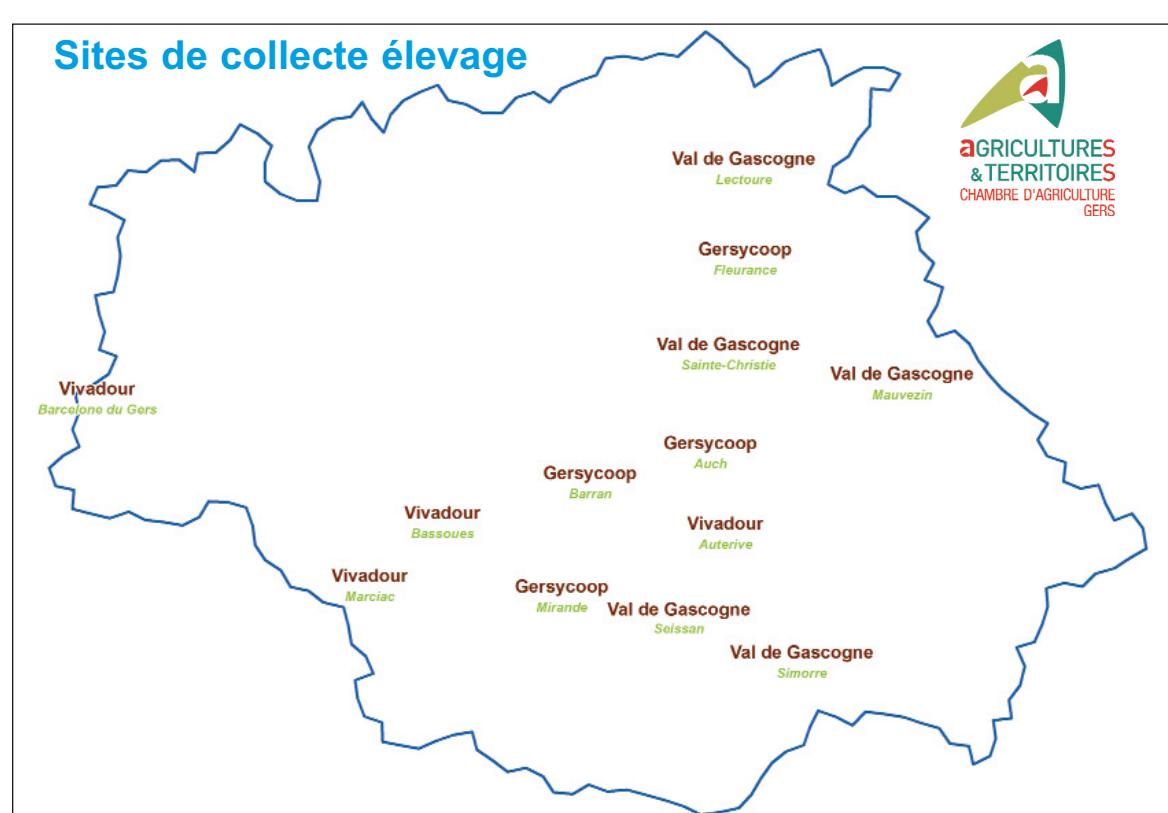
Du 17 au 20 mai

Vous êtes convié à **ramener gratuitement vos plastiques utilisés en élevage** auprès de **votre fournisseur**. Les films d'enrubannage et les bâches d'ensilage sont collectés séparément car leur mode de recyclage n'est pas identique. Vous devez donc trier vos plastiques avant la collecte sous peine de refus. Lors de la collecte, vous pourrez ramener vos ficelles et filets. Le financement est assuré par les firmes produisant les plastiques et adhérentes à la filière Adivalor. Lors de la collecte, **une attestation de remise des FAU vous sera délivrée**. Cette attestation est indispensable pour justifier la prise en charge de vos déchets dans une filière de retraitement reconnue.

**RECONNAÎTRE
LES FILMS
CONTRIBUTEURS
À LA FILIÈRE**



Afin de permettre la collecte, les fabricants de films agricoles se sont réunis au sein d'un comité pour mettre en place une écotaxe. Pour savoir quels sont les fabricants contributeurs, un logo APE est apposé sur le film, l'emballage, l'étiquette ou la documentation commerciale. En achetant ces films vous assurez la continuité de la collecte.



Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques,
Tél. 05.62.61.77.13 ou ca32@gers.chambagri.fr

